

Commune de Chirac

Procès-verbal du Conseil Municipal Vendredi 25 octobre 2019

Date de la convocation : 17 octobre 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14	Présents : 11	Votants : 13
------------------	---------------	--------------

Le vingt-cinq octobre deux-mil-dix-neuf à vingt heures quarante, le conseil municipal de la commune de Chirac s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian MASSIAS, Maire de Chirac.

Présents : MM Christian MASSIAS, Michel FOURNIER, Joël SAVIGNAT, Michel GRANET, Gilbert SOULAT, Roland TUYERAS, Gilbert PATTEUW
Mmes Monique PERILLAUD, Eliane DELHOMMEAUX, Sandrine VALLADE,
Virginie LEBRAUD.

Absents et excusés : Mme Mylène CORDEAU, M Gérard ROCHER, Mme Marie DEVESNE

Pouvoirs : Mme Mylène CORDEAU donne pouvoir à Mme Monique PERILLAUD
M. Gérard ROCHER a donné pouvoir à M. Christian MASSIAS

Mme PERILLAUD Monique a été désignée secrétaire de séance.

Séance ouverte à 20H40

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du Jour :

- Approbation du précédent compte-rendu de la séance du 27 septembre 2019
- Participation voyage scolaire Chabanais
- Proposition calcul taxe ordures ménagères « le Temps d'une pause »
- Délibération carrière d'Exideuil Sur Vienne
- Attribution indemnité agents recenseurs
- Information sur la fibre (point ERT)
- Information Assainissement Collectif village du Bourdeau
- Gîte d'étape : point sur la maîtrise d'oeuvre
- Questions et informations diverses

Le maire rajoute deux points à l'ordre du jour :

- Adhésion à l'ATD 16 pour le logiciel SIGATD 16
- Remboursement achat de torchons à Mme BISSERIER Virginie

➤ **Approbation du précédent compte-rendu de la séance du 27 septembre 2019**

Le compte rendu de la séance du vendredi 27 septembre a été transmis aux membres du Conseil Municipal. Aucune remarque n'est apportée, il est donc validé.

➤ **Participation voyage scolaire Chabanais**

Le Maire présente la demande de l'école primaire de Chabanais pour 4 enfants dont le montant du voyage scolaire est de 29 € par enfant. La somme totale est donc de 116 €. Pour l'année la participation communale s'élève donc à 1201 € pour 35 enfants.

➤ **Proposition calcul taxe des ordures ménagères « le temps d'une pause »**

Comme chaque année, il est nécessaire de calculer la part qui revient aux locataires pour les ordures ménagères.

Pour les écoles, il est proposé la solution suivante :

Il est possible de diviser le revenu cadastral par 2 (correspondant à l'école et à la cantine), soit 735,00 € que l'on multiplie par 12 % (taux de CALITOM). On obtient donc la somme de 88,20 € pour une année. Cependant la location ayant débuté au 1^{er} juillet, le montant de la taxe sera de 44,10 € pour 2019.

➤ **Délibération carrière d'Exideuil Sur Vienne**

Mme la Préfète de la Charente a envoyé un courrier à la commune de Chirac pour délibérer sur le projet d'extension ou non de la carrière d'Exideuil.

Mr le Maire de Chirac a demandé à Mr le Maire d'Exideuil de venir présenter au Conseil Municipal ce projet.

Mr le Maire d'Exideuil accompagné d'une de ses adjointes ainsi que de Mme Mappat Présidente de l'Association « Terre d'Exideuil », nous a projeté une vidéo. Un échange a eu lieu.

Après leur départ, le Conseil Municipal a voté à bulletin secret pour ou contre l'extension de la carrière d'Exideuil.

Les résultats sont les suivants :

13 votants - 4 votes pour
- 4 votes nuls
- 5 votes contre l'extension de la carrière

➤ **Attribution indemnité agents recenseurs**

Nous avons reçu un courrier de l'INSEE nous informant de la dotation forfaitaire de recensement qui s'élèvera pour la commune à 1498 € pour assurer l'organisation de l'enquête.

Après délibération, compte tenu du travail à fournir par les 2 agents recenseurs, le Conseil Municipal décide d'attribuer 1000 € par agent.

➤ **Adhésion ATD 16 pour le logiciel SIG ATD 16**

Délibération du Conseil Municipal pour l'adhésion à l'ATD16 et plus précisément le logiciel cartographie SIG ATD16.

➤ **Remboursement achat de torchons à Mme Bissier Virginie**

Délibération du Conseil Municipal pour rembourser la somme de 7,77 € à Mme Virginie BISSIERIER et correspondant à l'achat de torchons pour la salle polyvalente.

➤ **Information sur la fibre (point ERT)**

L'implantation de l'armoire (boîtier) pour la fibre sera posée sur la partie communale près du mur de la maison de Mme DUPRAT.

➤ **Information Assainissement Collectif village du Bourdeau**

Des études complémentaires doivent être réalisées. Une réunion est prévue le 04 novembre à 9H30 à la mairie avec Mr ROCHAIS du Bureau d'études BRG INGENIERIE, Charente Eau et la commission des travaux.

➤ **Gîte d'étapes : point sur la maîtrise d'œuvre**

Une publication a été faite dans 3 journaux, La Charente Libre, Sud-Ouest et L'Echo.

Le dossier de consultation complet peut être consulté et téléchargé sur la plateforme Synapse.

Douze entreprises ont consulté la plateforme. Le dossier doit être déposé et la visite de l'école faite avant le 22 novembre.

➤ **Questions et informations diverses**

- **PLUI**

L'enquête publique se déroulera du 17 décembre 2019 au 24 janvier 2020. Il sera possible de rencontrer le commissaire enquêteur pendant les permanences mais nous n'avons pas encore à ce jour de dates précises pour le PLUI de la Haute Charente.

- **Les amendes de police**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Département a versé la somme de 4748 € au titre des amendes de police.

- **Informations sur la concession de la famille THIBAUD**

Le caveau de la famille THIBAUD construit en 1966 est vide, il n'a reçu aucun entretien depuis sa construction. La famille ne possède aucun document prouvant qu'elle est propriétaire de la concession et la commune n'a aucune trace dans ses archives de document attestant de la propriété de cet emplacement.

Un procès-verbal a donc été établi avec la famille THIBAUD le 17 septembre 2019 afin de constater l'abandon de la concession n° 100 du cimetière et la récupération de celle-ci par la commune.

Fin de la séance à 23H30 min